

Modification du droit pénal

M. Speyer: Pourquoi ne l'adoptez-vous pas alors?

M. Nunziata: En ce qui a trait aux dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, nous étions disposés à l'adopter il y a dix mois, mais par souci électoral mesquin, monsieur le Président...

M. Speyer: De votre part.

M. Nunziata: ... le parti progressiste conservateur a fait obstacle à son adoption.

M. Kempling: Vous n'étiez pas ici.

M. Nunziata: Ces amendements étaient si nécessaires, afin de rendre la loi plus sévère en ce qui a trait à la conduite en état d'ébriété. Le ministre de la Justice est tellement d'accord avec les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, qu'il a eu l'audace de citer des passages d'un discours prononcé par le ministre de la Justice d'alors, l'honorable Mark MacGuigan, le 9 novembre 1983.

M. Kempling: C'est vraiment terrible.

M. Nunziata: Il a repris mot à mot certaines parties de ce discours. Nous savons que nos discours sont bons, mais nous aimerions bien que le gouvernement...

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis persuadé que mon vis-à-vis ne voudrait pas induire la Chambre en erreur délibérément. Le Beauchesne est très clair à ce sujet. Le ministre a répondu à cette accusation en signalant qu'il lisait des notes du ministère de la Justice, notes dont s'était servi le ministre pour rédiger le discours du ministre précédent. C'est tout ce que je voulais signaler.

M. le vice-président: La présidence juge qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Le député de York-Sud-Weston peut poursuivre.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je demande simplement, en toute déférence, que le gouvernement demande la permission avant de plagier les discours prononcés par des ministres libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Ou de le préciser dans une note.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire dit qu'il serait surpris qu'un député n'approuve pas du tout une de ces dispositions. Je voudrais le surprendre, malgré que le critique officiel du parti libéral ait dit que celui-ci donne entièrement son appui aux dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété et qu'il serait disposé à adopter ces mesures immédiatement si seulement le NPD et le gouvernement arrivaient à s'entendre. Même si l'on peut améliorer les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, elles sont tellement indispensables et importantes qu'elles doivent entrer en vigueur immédiatement. Nous aurions voulu qu'elles entrent en vigueur avant Noël parce que c'est à cette époque-ci de l'année que l'on insiste le plus sur les méfaits de la conduite en état d'ébriété. Si nous voulions envoyer des messages très clairs et très précis à ceux qui conduisent après avoir bu, il aurait

fallu le faire il y a trois ou quatre semaines. Le gouvernement s'est apparemment endormi aux commandes, délibérément ou par inadvertance.

● (1600)

J'ai dit que nous serions disposés à adopter ce projet de loi tel quel parce que l'on aurait plus tard l'occasion de l'améliorer, je signale à l'honorable secrétaire parlementaire que la question des différentes peines relatives à la conduite en état d'ébriété me préoccupe. Ce sont surtout quelques inconséquences qui me préoccupent. D'après le projet de loi, à la deuxième infraction pour conduite en état d'ébriété, le coupable reçoit obligatoirement une peine d'emprisonnement de 14 jours.

M. Speyer: C'est la même chose que maintenant.

M. Nunziata: C'est la même chose que maintenant, comme le dit si bien le secrétaire parlementaire. Il y a un minimum. Monsieur le Président, très peu d'infractions au Code criminel sont assujetties à une peine minimum, et le député le sait. Cette infraction est une des rares à l'être. Pourtant, on ne prévoit pas de peine minimum pour la conduite en état d'ébriété causant le décès d'une personne, qui est une nouvelle notion.

Je voudrais donner un exemple à la Chambre. A supposer qu'une personne consomme délibérément de l'alcool, se saoule, prene son automobile et, provoque un accident qui entraîne le décès d'un innocent, à cause de sa conduite dangereuse, le tribunal a dans ce cas la possibilité de ne pas imposer de peine d'emprisonnement. Par contre, la personne qui a bu quatre ou cinq verres pour la deuxième fois, quantité minimum d'alcool requise pour constituer une infraction en vertu du Code criminel, doit purger une peine d'emprisonnement de 14 jours, d'après la loi. C'est illogique et c'est ce qui me préoccupe.

J'espère que l'on peut arranger cela. Je ne sais pas très bien qui le gouvernement a consulté avant de présenter ce projet de loi.

M. Speyer: C'est votre projet de loi.

M. Nunziata: J'admets que c'est un projet de loi libéral. C'est un excellent projet de loi et nous voulions l'adopter en février, mais l'autre parti a temporisé pour des motifs purement sectaires, monsieur le Président.

M. Epp (Provencher): Adoptons-le en décembre, alors.

M. Nunziata: Il a gagné du temps et temporisé et à cause de cela d'autres automobilistes ont pu conduire en état d'ébriété et tuer ou estropier des gens et faire du carnage sur les routes.

M. Speyer: Soyons sérieux.

M. Nunziata: Je garantis au député que je suis très sérieux. J'aurais espéré que le parti progressiste conservateur allait être un peu plus sérieux lorsqu'on a présenté ces modifications importantes au mois de février. Il a malheureusement décidé de temporiser, mais cela dit, nous sommes disposés à tourner la page et à adopter ce projet de loi important.